

APPROCHE METHODOLOGIQUE POUR LA CREATION DE FICHIERS D'AUTORITE NATIONAUX

F. Bensaadi*

E-mail : Bensaadi @ ist. CERIST. dz

Abstract:

Librarians are confronted to the absence of authority files which help them to assume some technical functions.

The Centre of Scientific and Technical Information (CERIST) is working in this field, in order to build the Algerian Scientific and Technical Information Network,

Among the means of achievement of this network: the creation of a guideline for the constitution of national authority files for authors, corporate names and regions names ; following international standardisation and working in a bilingual area

Introduction:

L'efficacité d'un système d'information ou de bibliothèque se mesure par sa capacité à satisfaire les besoins de ses utilisateurs ; et le niveau de performance de ce système repose donc sur la normalisation matérielle et intellectuelle des documents, qui est considérée comme opération centrale de tout système documentaire et ce, tant en amont du processus documentaire (catalogage et indexation) qu'en aval (recherche documentaire), ce qui garantit la communication et l'échange d'information à trois niveaux:

- au sein du système d'information (niveau interne),
- niveau national,
- niveau international.

C'est ainsi que sur le plan catalographique (description matérielle du document), plusieurs normes internationales ont été publiées, visant à normaliser les pratiques de catalogage notamment à l'échelon mondial afin de promouvoir des échanges de notices bibliographiques. Quant à la description intellectuelle (description du contenu du document), plusieurs outils d'indexation et de référence existent au niveau international (normes d'indexation et d'analyse documentaire, langages documentaires etc.).

Dans ce cadre, un contrôle, une validation et une normalisation des points d'accès aux documents tant dans le domaine du catalogage que dans celui de l'analyse de contenu s'avère nécessaire. Ces points d'accès peuvent être:

- Nom d'auteur, personne physique
- Nom d'auteur, personne morale (collectivité),
- Nom de région géographique,
- Titre et abrégé de périodique,
- Titre uniforme,
- Mot matière ou sujet,
- la collection,
- l'éditeur,
- ISSN,
- ISBN

Ces vedettes qui sont entrées, dans les notices bibliographiques, de façon normalisée, sont structurées à leurs tour en fichiers d'autorité.

Depuis les années 60, des travaux ont été entrepris au niveau international (IFLA) pour normaliser la forme et la structure des vedettes afin de mettre en place un système de contrôle universel des données d'autorité (1) reposant sur les fichiers d'autorité de chaque pays.

Ce projet est concrétisé par de multiples recommandations (2) internationales notamment celles qui consistent à confier à l'agence bibliographique nationale l'établissement des formes d'autorité pour les auteurs nationaux et autres données locales (noms géographiques ...).

Nous essaierons tout d'abord de définir brièvement la notion de fichier d'autorité puis nous aborderons plus loin notre modeste contribution en matière de fichiers d'autorité et enfin les problèmes rencontrés tel que le bilinguisme.

* Chargée d'études (CERIST)

Qu'est ce qu'un fichier d'autorité:

Le Fichier d'autorité est un outil qui assure l'uniformité des éléments d'entrée d'une notice bibliographique (3). C'est à dire les points d'accès à l'information doivent être entrés de façon normalisée et uniforme, en respectant la même orthographe et les mêmes formes grammaticales. Cet outil permet de regrouper toutes les oeuvres d'un auteur, par exemple sous une seule vedette et de rassembler dans une seule notice dite "d'autorité" toutes les variantes possibles d'une vedette que les utilisateurs peuvent prendre comme clé de recherche.

Deux formes expriment la même entité qui est par exemple: Université des sciences Islamiques de Constantine et Université Emir Abdelkader de Constantine. Dans ce cas, il faudrait opter pour une seule forme qui aura le statut de la vedette d'autorité et les autres formes seront rejetées en renvoi.

De façon pratique, les fichiers d'autorité comportent généralement quatre grands groupes d'information:

- 1) La forme adoptée: c'est la forme retenue de la vedette et qui fait autorité,
- 2) La forme rejetée: c'est la forme exclue de la vedette (variantes de la vedette: forme abrégée de la vedette, sigle, pseudonyme etc.),
- 3) La forme associée: elle permet au lecteur de naviguer dans la base de données grâce aux renvois d'orientation.

L'établissement des renvois est pratiqué chaque fois que l'indexeur écarte une vedette au profit d'une autre, par exemple entre le nouveau et l'ancien nom d'un organisme ou entre le nom développé et le sigle,

- 4) Les notes qui sont de deux ordres: notes d'identification de la vedette, ainsi que les sources consultées et ayant permis d'établir chaque forme.

Réalisation **d'un** manuel méthodologique suivant les normes internationales

En Algérie, la notion et la pratique de fichiers d'autorité est inexistante. La majorité des systèmes d'information fonctionnent de façon empirique, reposant sur des pratiques individuelles.

Cette situation est due au manque de formation et d'expérience en matière de fichiers d'autorité et

surtout à l'absence de la Bibliomèque nationale dans ce domaine, alors que les principes définissant le contrôle bibliographique universel (CBU) délèguent à chaque bibliothèque nationale la responsabilité d'établir la forme d'autorité de ses ressortissants.

Et dans le cadre de la mise en place du système national d'information scientifique et technique, reposant sur des outils normatifs, le CERIST a entrepris un projet concernant les fichiers d'autorité. Ce projet consiste en effet, à réaliser un manuel de constitution de quatre types de fichiers d'autorité nationaux et qui sont:

- Noms d'auteurs,
- Noms de collectivités,
- Noms de régions géographiques,
- Titres et abrégés de périodiques.

Ces différents types de fichiers s'avèrent indispensables pour les besoins des bibliothèques.

Cependant, nous avons écarté le fichier d'autorité matière vue l'existence de langages documentaires encyclopédiques, ayant acquis une autorité au niveau international, grâce à la fréquence de leur usage tels que: le LCSH (USA), le RVM (Canada) et RAMEAU (France). Dans ce cadre, nous avons effectué une étude comparative portant sur des critères d'ordre quantitatif, qualitatif et fonctionnel, entre deux langages encyclopédiques internationaux français: Rameau et le RVM. D'après les résultats obtenus, le RVM l'emporte sur Rameau.

Ceci dit, il ne suffit pas d'adopter un langage documentaire mais de l'adapter aux réalités algérienne telles que les particularités historiques, politiques, culturelles, linguistiques, littéraires et autres domaines de divergence, car sans cela son utilisation reste incomplète ; et l'élaboration d'une liste complémentaire, tenant compte des spécificités locales, est indispensable.

a) Contenu du manuel:

Ce manuel porte essentiellement sur les éléments constitutifs des différents fichiers d'autorité ainsi que les principes à suivre pour réaliser ces outils. C'est un outil méthodologique et normatif, servant de base pour tout travail ultérieur sur la question.

Il est réparti en quatre parties essentielles:

1) Méthodologie de constitution de chaque type de fichier d'autorité et identification des sources d'information,

2) Directives touchant à la constitution des vedettes en respectant les normes et recommandations internationales telles que les GARE (Guidelines for Authority and Référence Entries) pour la présentation matérielle du contenu des notices d'autorité et le format Unimarc/Autorité (format unique d'échange international des données d'autorité) pour la structure des fichiers d'autorité,

3) Règles générales d'écriture des données et le choix entre les différentes formes, suivant la norme anglo-américaine RCAA²: 2ème édition, utilisée par la majorité des bibliothèques du monde,

4) Présentation des bordereaux de saisie.

h) Appel aux partenaires:

La concrétisation du projet fait appel à des partenaires nationaux possédant la matière pour l'alimentation des différents fichiers d'autorités. Nous avons ciblé quelques partenaires tels que:

- Bibliothèque nationale (noms d'auteurs),
- Office national des droits d'auteurs (noms d'auteurs),
- Office national des statistiques (noms géographiques, noms de collectivités),
- Institut National de Cartographie (noms géographiques),
- CERIST (titres de périodiques).

Ces institutions disposent d'un réservoir informationnel important concernant ces données d'autorité.

c) Problème du bilinguisme en Algérie:

Le problème qui se pose en matière de réalisation des fichiers d'autorité est l'aspect linguistique. Les systèmes d'information doivent répondre aux demandes d'information et de consultation d'un public bilingue. L'offre des services en arabe et en français est indispensable pour satisfaire les besoins de ces deux groupes d'utilisateurs.

Nous avons donc été conduit à travailler en fonction de ce facteur (bilinguisme) pour la constitution de ce manuel ; et ce, par l'adoption des expériences internationales qui sont:

1) L'équivalence linguistique: il en résulte une seule notice d'autorité comprenant toutes les données d'autorité dans une langue de travail, la forme d'autorité sera bilingue, c'est à dire elle aura un équivalent dans l'autre langue, en utilisant la zone "vedette parallèle" en caractères différents. C'est ce qui se pratique à la Bibliothèque de l'université laval au Canada concernant le répertoire de vedettes-matière (RVM), géré avec le logiciel Multilis.

2) Contenu bilingue de la notice d'autorité: il en résulte une notice complète pour chaque langue (arabe/français) ; la première comprenant toutes les données d'autorité en arabe, et l'autre comprenant les mêmes données en français. Les deux notices sont reliées par le numéro de contrôle, lequel ne diffère dans les deux cas, que par le code de langue seulement: exemple:

001 78-34279 A (notice en arabe)

001 78-34279 F (notice en français).

La bibliothèque nationale du Canada qui travaille dans un environnement bilingue (français/anglais) a adopté la même solution (cas de la bibliographie nationale du Canada: Canadiana).

L'objectif principal de ce travail est de réaliser ces quatre types de fichiers d'autorité, et constituer une base de données autorité avec un double accès: arabe/français. Nous nous sommes inspirés de l'expérience canadienne en matière d'accès bilingue aux données d'autorité.

Conclusion :

La normalisation et la codification dans le domaine de la documentation jouent un rôle fondamental pour l'échange de l'information. Elles sont rendues nécessaires par le développement de l'informatisation et des échanges au niveau national et international ; et considérées de ce fait, comme des instruments de régulation et de gestion d'un système national d'information.

RIST

Recommandations :

- 1) La nécessité d'élaborer ces différents fichiers d'autorité en collaboration avec les différentes institutions impliquées dans le domaine de la documentation,
- 2) Voir dans quel cadre nous pouvons concrétiser le projet de création des fichiers d'autorité (réaction d'une commission nationale ou inter CERIST/Bibliothèque nationale),
- 3) La nécessité d'adopter un langage documentaire pour l'analyse des documents et surtout son adaptation aux réalités locales,
- 4) la nécessité résoudre le problème du bilinguisme en Algérie, en adoptant un système adéquat, répondant à nos besoins.

Bibliographie :

- 1) Françoise Bourdon/ La coopération internationale en matière de données d'autorité auteurs : constats, réflexions, recommandations. - Paris : Bibliothèque nationale : CCBT, 1991. -p 16.
- 2) Recommandations 13 "Conférence internationale sur les bibliothèques nationales" organisée à Paris en 1977 par l'UNESCO et l'IFLA.
- 3) Anne Di Lauro, Maureen Sly/Méthodes préconisées dans les systèmes d'information relatifs au développement : principes directeurs pour la construction de fichiers d'autorité. - Canada : Centre de Recherche pour le développement international, 1989.-p2.
- 4) Bibliothèque nationale du Canada/Format de données bibliographiques Can/Marc. -1993. Annexe D.1.